



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANNONCE ÉVÉNEMENTIELLE SELON L'ART. 53 DU RÈGLEMENT DE COTATION  
SION, LE 3 NOVEMBRE 2021

Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVs)

# La Banque Cantonale du Valais prend acte de la candidature de Sandra Lathion auprès d'un autre institut financier.

Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est informé que l'un de ses membres, Sandra Lathion, est proposée à l'élection du Conseil d'administration d'un autre établissement bancaire.

En cas d'élection, décidée au début du mois de décembre prochain, Sandra Lathion quittera ses fonctions au sein du Conseil d'administration de la BCVs, ne pouvant assumer conjointement ces deux activités.

L'assemblée générale des actionnaires avait élu Sandra Lathion au Conseil d'administration de la BCVs en 2018 en tant que membre représentant l'actionnaire majoritaire. À cette même occasion, son mandat a été renouvelé le 21 avril dernier.

Dans le cadre de ses fonctions au sein de la BCVs, elle a été membre du comité d'audit, elle est actuellement présidente du comité de rémunération et de nomination et membre du comité stratégie, transformation digitale et innovation.

La Banque Cantonale du Valais tient à souligner l'engagement exemplaire de Sandra Lathion au sein du Conseil d'administration durant son mandat.

---

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

---

### Prochains rendez-vous :

Publication des résultats annuels 2021  
**22 février 2022**

Publication du rapport de gestion 2021  
**6 avril 2022**

Assemblée générale ordinaire 2022  
**27 avril 2022**

### Contact presse

**Philippe Glassey**  
Responsable communication

058 324 60 32  
[presse@bcvs.ch](mailto:presse@bcvs.ch)

---

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), afin de respecter les règles de publicité événementielle issues du Règlement de cotation. Il est également disponible sur le site Internet de la BCVs : [www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch)